

SAUSSENS



Bulletin 2020

Les vœux du Maire

Chers Saussinois,

Je vous souhaite une excellente année 2020. Que cette nouvelle année soit porteuse de joie, de réussite tant professionnelle que personnelle et surtout d'une santé de fer.

Il y a maintenant six ans que vous m'avez confié les clés de notre village, et je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée.

Durant ce mandat, avec mon équipe, nous avons placé l'intérêt général au cœur de nos actions en travaillant en toute transparence pour le bien-être des administrés.

Malgré nos efforts, nous avons sûrement commis quelques erreurs et n'avons pas été compris, peut-être en raison d'une communication insuffisante. Je fais référence, notamment, à la pétition relative au P.L.U.

En voulant préserver les intérêts de la Commune et son budget, nous avons mécontenté certains administrés et je le regrette.

Je reviendrai vers vous à ce sujet très prochainement dès que le Commissaire Enquêteur nous aura communiqué son rapport.

En fin de mandat c'est avec beaucoup d'émotion que j'exprime ma gratitude envers l'Equipe Municipale, qui durant ces années, m'a épaulée et aidée. Je remercie vivement tous les élus pour leur travail accompli au service de la Commune.

J'adresse aussi un remerciement tout particulier à Géraldine, notre secrétaire, qui vous accueille toujours avec amabilité et qui ne ménage pas ses efforts pour mener à bien les dossiers qui lui sont confiés.

Je remercie aussi les commerçants, les artisans, les responsables et membres d'associations qui font vivre et animent notre village.

Enfin je remercie les agriculteurs qui pérennisent la vocation rurale de Saussens.

Avant de terminer, je veux vous informer qu'après avoir consulté les membres du Conseil Municipal, aucun n'a souhaité se présenter pour ma succession. C'est pourquoi je briguerai un nouveau mandat avec la majeure partie de mon équipe actuelle.

Je vous renouvelle, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux.

Maryse MOUYSET

Travaux réalisés en 2019

Au cours de l'année écoulée, les travaux suivants ont été réalisés :

- Le mur arrière de la salle des fêtes qui présentait une fissure importante a été réparé suite à la déclaration de sinistre sécheresse. Ces travaux ont été pris en charge par l'assurance moyennant une franchise de 4.013 €. Un trottoir a également été réalisé le long du mur de la salle des fêtes Côte Notre Dame afin de protéger ses fondations.
- Les travaux de déviation et de busage des eaux pluviales et assainies ont été effectués au croisement de la RD 826 et de la RD 66. Ces travaux initialement prévus sur les propriétés FONTES/AUBAGNA ont finalement été réalisés le long du mur du cimetière sur la RD826 en direction de Toulouse sur le domaine public.
En effet, exécuter ces travaux sur du domaine privé présentait quelques difficultés et des coûts supplémentaires.
Le montant des travaux s'est élevé à la somme de 17.353,80 € TTC de laquelle il convient de déduire la subvention versée par le Conseil Départemental 31 d'un montant de 4.665 €.
- Les travaux de mise aux normes de l'assainissement autonome de la mairie, la salle des fêtes et le logement communal ont été réalisés pour un montant total de 19.857,14 € TTC. L'acquisition d'une parcelle de terrain à l'arrière de la salle des fêtes a été nécessaire pour l'implantation du système d'assainissement. M. et Mme CAMEL ont cédé à la commune une parcelle de terre de 30 m² pour un montant de 1.000 €.
- La rénovation des fresques de l'Eglise et des statues, initiée par l'Association Notre Dame de Saussens : Les travaux se sont élevés à la somme de 7.079,70 € TTC, déduction faite de la subvention du CD31 d'un montant de 2.359,90 € et du don fait par l'Association Notre Dame à la commune d'un montant de 3.539,85 €.
- Il a été procédé à la mise aux normes des toilettes publiques pour un montant de 14.507,51 € TTC. Le Conseil Départemental 31 nous a alloué une subvention de 4.835,84 €. Désormais la commune est dotée de deux WC, dont un aux normes handicapé.
- Suite à la contestation des limites du chemin d'accès à la Fontaine Notre Dame par un riverain, la municipalité a été contrainte de procéder à son bornage. Il s'avère que celui-ci n'a quasiment pas modifié l'accès à la fontaine.
- Remise aux normes de l'évacuation des eaux usées de la cuisine de la salle des fêtes par les élus.
- Des travaux de remplacement et d'aménagement de la collecte des eaux de ruissellement côte Notre Dame ont été effectués par l'entreprise NEROCAN.
- Travaux de voirie : Il a été procédé à la réfection d'une partie du Chemin des Forges et de la route de Francarville.
La réfection du Chemin de la Rispe n'a pas été réalisée car cette voie va subir des travaux d'implantation de réseaux nécessaires à la viabilisation des terrains devenus constructibles dans le PLU.
- Le passage piéton devant l'église sera réalisé dans les prochaines semaines.

Reprise des tombes réputées en état d'abandon

Une procédure de reprise des concessions réputées en état d'abandon a été initiée au cimetière de la commune. Cette procédure concerne les concessions qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence dont la dernière inhumation date de dix ans au moins et qui ont cessé d'être entretenues.

La liste des concessions faisant l'objet de la procédure est affichée à la Mairie.

En conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires sont invités à se manifester en mairie.

Plan Local d'Urbanisme

Selon la procédure, le projet de PLU a été adressé aux personnes publiques associées (la DDT, la Préfecture, la Chambre d'Agriculture, les services des eaux et de l'électricité,...) pour avis.

Deux réunions publiques ont ensuite été organisées à la suite desquelles un bilan a été dressé et le projet de PLU a été soumis à l'enquête publique.

Celle-ci vient de se terminer le 18 janvier 2020. Nous attendons désormais le rapport que doit établir le Commissaire Enquêteur pour finaliser le projet.

Passage du Tour de France

Mercredi 17 juillet 2019, les coureurs du Tour de France ont relié Albi à Toulouse. Cette 11^{ème} étape passait par plusieurs communes du Lauragais et notamment notre commune de Saussens et a donné lieu à de nombreux rassemblements populaires au bord des routes empruntées par les cyclistes.



Elections municipales 2020

Premier tour, le 15 mars et deuxième tour, le 22 mars 2020

A quoi servent les élections municipales ? A élire les membres du conseil municipal. Lors des élections municipales, les habitants d'une commune élisent les conseillers municipaux dont le nombre dépend de la taille de la commune. Pour Saussens, 11 conseillers municipaux seront élus.

Le conseil municipal désigne ensuite le Maire de la commune et le ou les adjoints. Le Maire, le ou les adjoints et les conseillers municipaux sont élus pour un mandat de 6 ans renouvelable.

La date limite d'inscription sur les listes électorales (sauf cas particuliers) est fixée au **vendredi 7 février 2020** (sixième vendredi précédant le scrutin).

Services en ligne : Demande d'inscription sur les listes électorales : Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect. Vous devez vous munir d'une version numérisée de votre pièce d'identité en cours de validité.

Peuvent être inscrites sur les listes électorales les personnes :

- ayant le droit de vote, ce qui implique de :
 - o posséder la nationalité française
 - o être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour. Ainsi, les jeunes qui atteignent la majorité au plus tard la veille du second tour du scrutin pourront voter à ce second tour uniquement.
 - o jouir de ses droits civils et politiques.
- ayant une attache avec la commune au titre de son domicile principal, de sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant de société.
- qui viennent d'acquiescer la majorité (18 ans) ;
- qui viennent d'être naturalisées (sous réserve qu'elles aient la majorité) ;
- dont l'inscription est ordonnée par le juge.

Vérification d'inscription : Chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales à : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-etformulaire/ISE

Déclaration de candidature :

Les dates et heures de réception des déclarations de candidatures sont fixées comme suit :

Pour le 1^{er} tour : Du jeudi 13 au mardi 18 février 2020 **uniquement sur rendez-vous** et du 19 au 27 février 2020 **sur ou sans rendez-vous**

Pour le 2nd tour : Les 16 et 17 mars 2020 **sans rendez-vous**

Pour plus d'information : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/municipales-2020>

La déclaration de candidature est obligatoire depuis les élections de 2014 quelle que soit la taille de la commune. Le scrutin est majoritaire plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentent sur des listes, mais les électeurs peuvent barrer certains noms, modifier les listes, panacher, en ajouter d'autres (à condition qu'ils soient déclarés candidats) ou supprimer des candidats sans que le vote soit nul.

Le nombre de voix est ensuite calculé par candidat et non pas par liste. Les listes incomplètes et les candidatures individuelles sont autorisées.

Au premier tour, sont élus au conseil municipal les candidats qui ont obtenu à la fois les voix d'au moins 25% des inscrits et la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au second tour, sont élus, dans la limite des sièges restant à pourvoir, les candidats qui obtiennent le plus de voix. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise pour le plus âgé.

Les communes de moins de 1.000 habitants ne sont pas soumises aux règles de la parité homme / femme.

Remerciements particuliers

Le Conseil Municipal tient à remercier Mme Dominique JACQUES, M. Patrick GUILLEMET et M. Guy SAYSSAC, tous trois démissionnaires de leur fonction d'élus, pour le travail qu'ils ont accompli au sein de la commune.

La municipalité remercie M. Daniel GASPARINI pour avoir passé le gyrobroyeur sur la propriété communale du Cypres.

La municipalité remercie également L'Association Notre-Dame qui est à l'origine de la restauration des statues et des fresques du chœur de l'Eglise ainsi que de la pose du panneau d'affichage sur la place du village.

M. et Mme CAMEL sont également remerciés d'avoir accepté spontanément de céder à la commune une partie de terrain pour l'implantation de l'assainissement autonome.

Communauté de Communes Terres du Lauragais

Pole de proximité de Caraman

Communauté de Communes Terres du Lauragais – Site de Caraman – 7, av. du 8 Mai 1945 – 31460
CARAMAN – Tél : 05.62.18.42.80 - accueil@terres-du-lauragais.fr - De 9h à 12h et de 14h à 17h

Projet de scission de la Communauté de communes :

Comme le prévoit la nouvelle loi de proximité des territoires, votée en décembre 2019, un projet de scission de la Communauté de communes TERRES DU LAURAGAIS est envisagé.

Ce projet aurait pour but de revenir à un territoire à taille humaine correspondant au bassin de vie Caraman-Lanta, soit à l'ancienne Communauté de communes Cœur Lauragais.

La procédure prévoit de réaliser une étude financière concernant la faisabilité de ce projet.
Au terme de cette étude, les communes seront appelées à délibérer.

Services proposés :

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

A partir du 01/01/2020, le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** cesse son activité sur le site de Caraman.

La compétence est transférée à RESEAU31.

Il conviendra donc désormais, pour toute intervention sur les ANC (demande de contrôle ou autre) de s'adresser à RESEAU31, soit sur le site de Toulouse (Tel 05.61.17.30.30), soit sur le site de Maureville (Tel 05.62.18.62.62).

Les informations pour les démarches concernant l'assainissement non collectif pourront être consultées sur le site www.reseau31.fr.

Des informations complémentaires peuvent être consultées sur le site <http://www.terres-du-lauragais.fr>.

Permanences accès au droit :

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) a pour principale mission d'offrir un accès au droit à l'ensemble des citoyens. Dans ce cadre il vous est proposé des consultations gratuites avec des avocats :

- au pôle de proximité de Caraman de la Communauté de Communes Terres du Lauragais :
7 avenue du 8 mai 1945 - 31460 Caraman
Inscriptions au : **05 31 50 45 34 ou 05 31 50 45 50**
- au pôle de proximité de Nailloux de la Communauté de Communes Terres du Lauragais :
1 rue de la république - 31560 Nailloux
Inscriptions au : **05 34 66 91 64**
- **Calendrier Caraman** : Le **jeudi 5 mars 2020** matin avec Maître Séverine JUVIGNY
- **Calendrier Nailloux** : 14/02/2020 de 10h à 12h ; 10/04/2020 de 10h à 12h ; vendredi 9 octobre 2020 de 10h à 12h ; 11 décembre 2020 de 10 à 12h

Aucune condition n'est nécessaire pour avoir recours à ce service qui est accessible aux habitants de tous les territoires.

Coordination Petite enfance :

coordinatrice-pe.caraman@terres-du-lauragais.fr

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la Communauté de communes Terres du Lauragais : <http://www.terres-du-lauragais.fr>

Ecole et Centre de Loisirs

Ecoles :

Les enfants de la Commune de Saussens sont scolarisés dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) regroupant les Communes de Bourg Saint Bernard, Saussens et Vallesvilles.

De la maternelle au CE2, les enfants sont scolarisés à Bourg St Bernard et du CM1 au CM2 à Vallesvilles.

Les enfants de la Commune de SAUSSENS sont répartis comme suit :

- 16 élèves scolarisés à Bourg Saint-Bernard,
- 4 élèves à l'école de Vallesvilles.

Les collégiens, quant à eux, dépendent depuis septembre 2018, du collège de St Pierre de Lages.

Centre de Loisirs et rythmes scolaires :

De nombreuses activités périscolaires ont été mises en place à Bourg St Bernard et Vallesvilles, celles-ci sont assurées par le Centre Loisirs Education et Citoyenneté. Une grande majorité des enfants y participe et ce service remporte un franc succès.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes a pris la compétence « Enfance-Jeunesse ». De ce fait, le Centre de Loisirs, pour les mercredi après-midi et vacances scolaires, n'est plus géré par la commune de Bourg St Bernard, mais par Terres du Lauragais. La dépense à ce titre fera l'objet d'un transfert de charges à la Communauté de communes.

Construction du nouveau centre scolaire à Bourg Saint Bernard :

La construction du nouveau centre scolaire est en cours et devrait être achevée pour la rentrée 2020.

Un peu d'histoire...



En cette année d'élections municipales, voici la liste des Maires qui ont officié pour la commune depuis 1789 :

Etienne FORLUP – curé (1789 à 1804)
Bernard GONTIER – 1804
Pierre CAMBIGUE – août 1806
Jean BERJAUD– mai 1806 – janv. 1810
Pierre CAMBIGUE – avril 1810
Jean BERJAUD– Décédé en nov. 1815
CHEVERRY PRAT – 1817
Théodore SALIMBERRI – 06/02/1818 – 17/06/1821
Jean-François GASC – 17/06/1821 – 05/11/1843
Théodore SALIMBERRI – 1844
Etienne ANDRIEU Fils, maire provisoire, puis maire 1846 – mars 1892
Philippe de BELLEFONDS – 15/05/1892 – 21/12/1895
Baron Etienne de PUYMAURIN – 21/12/1895 – 21/12/1896
Jean-Pierre CAMELIS – 21/12/1896 – 12/09/1897
Paul RUDELLE – 12/09/1897 – 20/05/1900
Baron Etienne de PUYMAURIN – 20/05/1900 – 17/05/1925
Alexis AVERSENQ – 17/05/1925 – 19/05/1929
Baron Etienne de PUYMAURIN – 19/05/1929 – 29/09/1935
Baron Jean de PUYMAURIN – 29/09/1935 – 10/05/1953
Louis AVERSENQ - 10/05/1953 – mai 1995
Noël GASPARINI – mai 1995 – février 2001
René JEANJEAN – février 2001 – 09/03/2008
Maryse MOUYSSET – 09/03/2008 – ...

Infos Municipales

Secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de la Mairie est assuré par Mme Géraldine DELORD.

Les permanences du secrétariat sont :

- Mardi de 13h30 à 18h30
- Vendredi de 13h30 à 18h30

Tél : 05.61.83.83.47 - Mail : mairie.saussens@orange.fr

Nous vous rappelons que vous pouvez contacter le secrétariat par e-mail pour vos demandes.

Le secrétariat de la Mairie peut vous assister dans vos démarches administratives.

Salle des fêtes :

Un forfait de 50 € est demandé aux habitants de la commune pour la réservation de la salle des fêtes, et 250 € pour les personnes extérieures. La salle des fêtes est gratuite pour les associations de Saussens.

Bibliothèque :

La bibliothèque de Bourg St Bernard, située à l'ancienne école de Roques, est ouverte gratuitement aux habitants de Saussens.

Horaires : Le samedi de 10h à 12h ; le reste du temps en téléphonant au 05.61.83.63.75.

Collecte des Encombrants :

Pour la collecte d'encombrants, il convient de contacter directement le SIPOM au 05.62.71.22.83 afin qu'un ramassage soit organisé, dans les 2 mois environ suivant la demande.

Il est à préciser que la collecte concerne uniquement les objets encombrants et ferreux.

Rappel sur le rejet des effluents épurés au fossé :

Suite à quelques remarques relatives à la détérioration des tuyaux par le passage de l'épareuse, il convient de rappeler les précautions à prendre pour les protéger selon les prescriptions techniques du SPANC ci-dessous :

- ...*Construction d'un ouvrage de rejet en maçonnerie ou en béton, (conformément aux schémas disponibles en mairie). Cet ouvrage devra respecter le profil du talus des fossés existants et ne pas entraver le libre écoulement des eaux pluviales ;*
- *L'entretien du fossé (curage, débroussaillage) aux abords immédiats de l'ouvrage, sera assuré régulièrement par le bénéficiaire ;*
- *Le bénéficiaire sera tenu, à réquisition du gestionnaire de la voirie, de remplacer à ses frais les ouvrages implantés qui s'avèreraient endommagés et entraveraient le libre écoulement des eaux.*

Ordures ménagères

Pour tous renseignements relatifs aux containers individuels, vous pouvez contacter le SIPOM de REVEL au 05.62.71.22.83.

Il existe sur la commune de nombreux points de collecte qui sont exclusivement réservés au dépôt d'ordures ménagères. **Il est strictement interdit d'y déposer des déchets encombrants de type pneus, meubles, etc., sous peine d'amende. Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie.**

Déchetterie :

La **déchetterie** de Caraman (Route de Cambiac – Tél : 05.61.81.43.79) est gratuite pour les particuliers. Elle est ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Le SIPOM met à disposition des habitants des composteurs individuels

Le SIPOM propose des composteurs individuels de 340 litres, en plastique recyclé, et le compostage peut également être réalisé en tas.

Vous pouvez réserver votre composteur par l'intermédiaire du site www.sipom.fr, ou par téléphone au SIPOM : 05 62 71 32 96.

Un agent du service animation/communication viendra l'installer avec vous sur rendez-vous. Un suivi sera ensuite assuré une fois par an environ.

Service de broyage de végétaux à domicile proposé par le SIPOM :

Le broyage permet d'obtenir du paillage de bonne qualité : les végétaux broyés peuvent être utilisés pour pailler haies et massifs ; une épaisseur de 12 à 15cm est nécessaire pour pouvoir limiter efficacement la pousse des herbes concurrentes et conserver l'humidité. Ils peuvent être également utilisés pour protéger la terre du jardin potager des aléas climatiques (gel, sécheresse, forte pluie, vent... etc)

Comment effectuer un bon paillage ?

- Désherbez votre terrain
- Choisissez le type de paillage
- Epandez le matériel choisi en couche épaisse

Le SIPOM propose **un service de broyage à domicile** avec une convention à signer entre le particulier et le SIPOM. A ce jour : les tarifs sont les suivants :

- Forfait de 40€ : le déplacement, l'installation et 1 heure de broyage avec l'opérateur du SIPOM
- Heure supplémentaire : 20€. Toute heure commencée sera comptabilisée et facturée.

TRIFYL annonce que le tri dans le bac jaune revient 3 fois moins cher ! Alors triions !

Sur notre territoire, les élus ont choisi de longue date de mettre en place une politique tarifaire incitative en faveur de la réduction des déchets et du tri.

Ainsi, le tarif pour le tri des emballages et papiers recyclables est inférieur à celui du traitement des déchets résiduels, pour inciter à trier, et à bien trier.

Pour chaque collectivité chargée de la collecte (communauté de communes, communauté d'agglomération ou syndicat de collecte) adhérente à Trifyl, la facture reflète le geste de tri des habitants de son territoire : en moyenne en 2019, 96 € la tonne pour la poubelle noire et 33 € la tonne pour les emballages et papiers correctement triés.

Pour sensibiliser les habitants à ce sujet et déconstruire les idées reçues, Trifyl a développé une campagne de communication grand public qui a été diffusée début décembre 2019.

Les Commerces et Entreprises de notre Village

AB/DC Décoration Carrelage petite maçonnerie
FRANCE AGRI SERVICES, matériel agricole
LA FERME DES MIRGOUS
LCB, LAURENT CREATION BOIS
LES JARDINS DE L'AVENIR
RV AUTO, Mécanique générale
SARL SUN.MA, Informatique
VETERINAIRE M. LE FOURNIER FREDERIC

Assistantes maternelles agréées :

Mme Cécile FONTES
Mme Florence ISART

Etat Civil 2019

Bienvenue à :

Antonn KORKMAZ
Riley LOMBARD

Tous nos vœux de bonheur à :

M. Lilian CASTROUPAT et Mme Anaïs PASCAL
M. Sezer KORKMAZ et Mme Kristelle GERARD

Infos pratiques

Horaires Bus :

Ligne 381 (ancienne ligne 81) LE FAGET / TOULOUSE

Direction Toulouse : arrêt Mairie : du lundi au vendredi : 06h34, 7h04, 8h14, 16h59 et 13h54 le mercredi

Direction Le Faget : 13h21 le mercredi et les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h26, 13h21, 17h21, 18h21 et 19h01

Les transports à la demande :

Ce service est destiné aux habitants du territoire de l'ancienne Communauté de communes Cœur Lauragais, quel que soit l'âge et la situation de chacun. Il permet à chacun de se rendre tous les jeudis matin au marché à CARAMAN. Un minibus de la Société Grand Sud Navettes viendra vous prendre et vous ramènera à votre domicile pour un prix de 1.90 € aller/retour par personne.

Il suffit d'appeler au plus tard la veille au 06.84.52.82.26.

Le portage des repas :

Si vous êtes âgés de plus de 60 ans, handicapés ou malades, vous pouvez bénéficier du portage de repas à domicile. Vous pouvez téléphoner au 05.62.18.42.80 (heures de bureau) ou au 05.31.50.45.34 ou au 06.30.66.92.55 pour la commande de vos repas (Tarif : 6,56 € par repas livré - portage.repas@terres-du-lauragais.fr)

Les crèches à disposition :

« Les P'tits Cœurs » : Lourman – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.62.16.05.23

« La Ferme des P'tits Bouts » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.61.46.05.18

« Le Bonheur dans le Pré » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.62.18.52.05

« Le Jardin au Malices » - 14bis rue Jean Jaurès – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.91.10

« Le Manège Enchanté » - Place Fontanilles – 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE –
Tél : 05.61.83.50.95

Le Relais d'Assistants Maternelles :

RAM de Maureville : Lieu-dit « Lourman » – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.61.83.33.81

RAM de Ste Foy d'Aigrefeuille : Maison de la Culture et des Loisirs – 5, av. Joseph Huc – 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE – Tél : 05.82.95.55.88

La MARPA d'Auriac sur Vendinelle :

Maison de retraite

MARPA – Route du Vaux – 31460 AURIAC S/ VENDINELLE

Tél : 05.61.20.34.77 - marpa.auriac@orange.fr

Association « MIEUX VIVRE CHEZ SOI » :

Le Village – 31460 VENDINE

Tél : 05.62.18.94.77

Associations

Les Kangourous 31

Au nom de tous les membres de l'association, les Kangourous 31, je vous présente tous nos meilleurs vœux 2020 et remercions la municipalité pour le prêt de la salle.

Depuis 17 ans, notre association continue avec dynamisme à nos côtés un programme annuel de manifestations, de rencontres, de partage et des moments de convivialité.

Je remercie les personnes qui nous soutiennent et qui sont présentes à nos cours du lundi et mercredi de 19h à 22h30, ainsi qu'à nos soirées dansantes.

Nous vous invitons à venir partager des moments de plaisir avec les Kangourous 31.

Le Président, Gabriel FONTES

Association Terre & Talus

Le team vous souhaite une excellente année 2020, beaucoup de plaisir et de réussite.

Si vous n'avez pas encore vu de courses d'auto-cross, pour ceux qui le souhaitent, le team vous invite à nous rejoindre sur les circuits. Pour plus d'informations, me contacter au 06.24.48.24.60.

Sachez que nous amenons pendant toute la saison les couleurs de notre région et notre village dans toute la France.

L'équipe TERRE et TALUS,
Le Président, Gabriel FONTES

Comité des Fêtes

Tous les membres du Comité des Fêtes se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020 pour vous et vos proches, qu'elle vous apporte santé, bonheur et prospérité.

Le comité devrait continuer cette année encore à organiser la fête locale en septembre prochain ainsi que deux ou trois autres manifestations.

Pour assurer ces différentes prestations, nous serions heureux d'accueillir toute nouvelle personne souhaitant participer à l'animation de notre village.

Le Président, Jérôme FONTES

Association Gym Fit

Le bureau de Gym Fit' Saussens et ses 37 licenciés vous adressent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2020.

Le club a subi dernièrement certains changements.

Le départ, pour cause de maternité, de notre animatrice Cindy qui nous suivait depuis le début et à qui nous souhaitons une très bonne continuation.

Depuis le 13 janvier, Mme Sylvie Baulès assure les cours de Gym tonic fitness le mardi de 18h45 à 20h00 et le jeudi de 19h45 à 20h45.

Les cours de Pilates, le mardi de 20h00 à 21h00, sont assurés par Mme Isabelle Giroud.

Vous pouvez toujours intégrer le club en cours d'année à des tarifs préférentiels ! Il n'est jamais trop tard ! Les deux premiers cours d'essai sont gratuits.



Pour tout renseignement : 06-13-13-31-76.
A très bientôt
Le bureau.

Association Notre Dame

L'ensemble du bureau de l'Association « Notre Dame de Saussens » vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

L'année 2019 a été marquée par les travaux de restauration des fresques de l'église et des statues.

Ces actions de restauration ne sont possibles que grâce au mécénat et aux dons actifs.

2020 devrait être l'occasion de consolider la restauration du patrimoine de la commune en restaurant les 3 chapelles du fond de l'église.

Pour tout renseignement, nous consulter.

N'oubliez pas que tous les dons donnent la possibilité aux donateurs et adhérents de défiscaliser leurs versements.

Vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion sur le site internet www.notredamedesaussens.fr

Vous trouverez aussi sur le site, toutes les informations sur l'Association, le sanctuaire, le secteur paroissial CARAMAN-REVEL ainsi que sur notre commune.

Très BONNE ANNÉE 2020 à vous tous.

La Présidente

Fête de Noël 2019



Lors du traditionnel repas de Noël, le Père Noël avait des cadeaux dans sa hotte pour le plus grand bonheur des enfants du village.



Le Conseil Municipal est heureux de vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020

Bonne Année 2020